

**AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX
CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/TC

Partie déposante : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de première instance

Langue originale : Français

Date du document : 2 mars 2012

Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre de première instance : សាធារណៈ/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature:



TABLE DES SOURCES –

Réponse à la « Demande des Co-Procureurs tendant à ce que l'accusé KHIEU SAMPHAN soit informé des conséquences de son refus de répondre aux questions qui lui sont posées lors du procès »

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân

KONG Sam Onn
Arthur VERCKEN
Jacques VERGÈS

Assistés de

SENG Socheata
Marie CAPOTORTO
Shéhérazade BOUARFA
Clémence WITT
OUCH Sreyphat
Mathilde CHIFFERT
Samy SALOMON

Auprès de :

La Chambre de première instance

NIL Nonn
Silvia CARTWRIGHT
YOU Ottara
Jean-Marc LAVERGNE
YA Sokhan

Les co-procureurs

CHEA Leang
Andrew CAYLEY

Tous les avocats des parties civiles

Toutes les équipes de Défense

TABLE DES SOURCES

I. DROIT CAMBODGIEN

- Règlement intérieur

II. DOCUMENTS JUDICIAIRES

- Demande des co-Procureurs tendant à ce que l'accusé KHIEU SAMPHAN soit informé des conséquences de son refus de répondre aux questions qui lui sont posées lors du procès, 17 février 2012, E174.
- Transcription d'audience, 13 décembre 2011, E1/21.1.
- Transcription d'audience, 12 janvier 2012, E1/26.1.
- Transcription d'audience, 8 février 2012, E1/40.1.
- Transcription d'audience, 9 février 2012, E1/41.1.

III. JURISPRUDENCE INTERNATIONALE ET AUTRES DOCUMENTS DES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX

- *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, ICC-01/04-01/07, Decision on the request for the Defence for Mathieu Ngudjolo to obtain assurances with respect to self-incrimination for the accused, 13 septembre 2011.
- Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.
- Règlement de Procédure et de Preuve du Tribunal Pénal International pour le Rwanda.
- Règlement de Procédure et de Preuve du Tribunal Pénal International pour l'Ex-Yougoslavie.